

Mathieu Laensbergk.

OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 janvier. — Le Times fait les réflexions suivantes, sur le changement du ministère :

» En soumettant au peuple de ce pays quelques remarques sur la position, sans exemple du gouvernement, nous ne sommes pas influencés par des intentions factieuses et encore moins par l'intérêt personnel. Nous avons le respect le plus profond pour le duc de Wellington. Nous regardons sa réputation comme appartenant à la nation, et nous voudrions la ménager plus que tout autre chose, tant que les intérêts et la réputation du pays ne seront pas compromis.

Il est maintenant notoire que S. M. a ordonné au duc de lui donner son opinion impartiale sur la formation du nouveau ministère. Aucune tâche plus importante et plus délicate n'a été confiée à un sujet, et nous avons la confiance qu'elle sera remplie avec la discrétion et la grandeur d'âme qui conviennent dans une position si extraordinaire.

La constitution donne au roi le droit incontestable de choisir ses ministres. Le souverain n'est responsable, pour ce choix, comme pour tous les actes de son règne, qu'au tribunal de l'opinion publique, qui exerce le même droit de surveillance sur la conduite du prince et des sujets. Mais quand un individu est appelé à donner des conseils sur l'exercice de cette haute prérogative, il est responsable dans tous le sens du mot, envers le pays et le monarque, et il ne doit pas être moins surveillé parcequ'il est général en chef des armées du roi.

Il y a des personnes qui prétendent que le duc conseillera la formation d'un ministère *ultra-tory*, ennemi de l'émanicipation catholique, et de toute amélioration; elles pensent aussi qu'il proposera la reconstruction de l'ancien ministère. Cette supposition est absurde. Ce ministère ne pourra jamais se réunir de nouveau, et quand même il pourrait l'être, il n'existerait seulement pas un mois.

Mais il s'agit de savoir si un ministère composé comme l'était l'ancien cabinet sous lord Liverpool, M. Canning, lord Goderich, M. Huskisson, M. Grant, lord Harrowby et M. Wynn; enfin si un gouvernement pourrait être formé du duc lui-même, (il a déclaré dans la chambre des pairs qu'il n'était pas propre à remplir le poste de premier ministre), de M. Peel, de lord Eldon, de lord Bathurst, de lord Melville; supposons qu'ils pourraient se faire aider par lord Lyndhurst et lord Bexley, et qu'ils se fortifiassent encore en s'associant MM. Dawson et Goulburn, sir Thomas Lethbridge, lord Londonderry et Ellenborough, y a-t-il un homme ayant le sens commun qui pense qu'un tel ministère pourrait durer un mois. Le duc de Wellington juge autrement que ne pensent quelques-uns de ses admirateurs; et nous ne doutons point qu'il n'ait bien jugé cette question.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que nous n'avons pas de nouveaux faits à communiquer relativement à la position du ministère.

ESPAGNE.

Barcelone, le 5 janvier. — Le décret du roi du 30 novembre, qui ordonnait dans toutes les églises du royaume qu'on chantât un *Te Deum* pour remercier le Tout-Puissant de l'heureux résultat de la pacification de la Catalogne, aura sans doute fait croire aux habitans des autres provinces que les semences de la révolte ont été arrachées jusque dans leurs racines, et qu'il n'y a plus à craindre le renouvellement des scènes déplorables qui ont affligé notre province. Cependant il s'en faut de beaucoup que la plaie soit cicatrisée et que le volcan soit tout à fait éteint. Il n'y a encore que trop de symptômes de nouvelles commotions et d'un prochain embrasement. Déjà l'on répand dans les montagnes une proclamation adressée aux Catalans pour les exciter à la vengeance et à la révolte. Des personnes qui ont lu cette pièce disent qu'elle est rédigée avec une grande énergie et un véritable talent.

On y trouve un tableau effrayant des exécutions et des déportations qui ont été la suite de la soumission de tous ceux qui avaient pris les armes; et auxquels on avait donné les garanties d'une amnistie et de la royale parole. On y fait aussi ressortir avec de vives couleurs les injustices et les cruautés commises par le comte d'Espagne. En résumé il est à craindre que le départ du roi ne devienne le signal d'une révolte plus funeste encore que la première.

La conduite des autorités est du reste bien propre à soulever les esprits; celle du comte d'Espagne devient aussi ridicule qu'odieuse; on dirait qu'il est plutôt un agent subalterne de la police que le premier chef de la province. Il va jusqu'à poursuivre lui-même ceux qui portent des *cachucas* (sorte de casquette) il les leur enlève sur la tête, et celles qu'il confisque

il les envoie aux galériens pour qu'il s'en coiffent. Comme général de la garde royale, il ne voudrait pas que les officiers de ce corps fraternisassent avec les officiers de l'armée, comme si les officiers de la garde royale dérogeaient en voyant leurs autres frères d'armes. Enfin si l'on compare la conduite basse, méprisable et despotique de notre capitaine général avec la noblesse, la délicatesse et la douceur de son prédécesseur le marquis de Campo-Sagrado, le contraste est trop frappant pour ne pas être vivement senti par tous les Barcelonais.

Il paraît que le roi est déjà remis assez bien de sa dernière attaque de goutte; on prétend que le séjour de LL. MM. ne se prolongera pas de beaucoup de jours dans cette ville, et qu'en la quittant elles se rendront à Saragosse, d'où, après s'être reposées quatre ou six jours, elles retourneront à Madrid.

FRANCE.

Paris, le 14 janvier. — On dit qu'une commission de magistrats et de conseillers-d'état vient d'être nommée par Mgr. le garde-des-sceaux pour examiner la législation sur les *confits* et les attributions respectives des administrations et des tribunaux.

— On assure que S. Exc. Mgr. le garde-des-sceaux vient d'écrire une circulaire à MM. les premiers présidens des cours royales pour leur annoncer que désormais on ne recueillera plus de renseignements pour la promotion des magistrats que des fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

— Par ordonnance du 13 janvier, M. le vicomte Siméon, ancien préfet, maître des requêtes, et fils de M. le comte Siméon, pair de France, a été nommé directeur au département de l'intérieur, des belles-lettres, sciences et beaux-arts.

— Le ministère n'a point encore fait choix d'un journal pour parler au public et défendre devant lui son administration. C'est que nous avons des ministres sans avoir un ministère. Tout atteste la désunion du nouveau cabinet et sa dissolution prochaine.

PS. On annonçait hier soir une révolution ministérielle qui adjoindrait M. Pasquier à MM. Roy et Portalis.

Nous pouvons annoncer, comme un fait plus certain, que ce matin M. d'Hermopolis est allé offrir un portefeuille à M. de Chateaubriand, qui l'a refusé. (J. du Commerce.)

— Un journal annonce que M. le ministre de l'intérieur vient de décider qu'une commission de gens de lettres sera appelée à faire le choix des ouvrages auxquels le gouvernement doit s'inscrire, et qu'une autre commission de gens distingués dans les arts s'occupera des commandes à faire de tableaux, statues, etc.

— On annonce comme devant paraître, d'ici à peu de temps un ouvrage qui excitera à un haut point la curiosité publique. Nous voulons parler des *Mémoires de M. Vidoc*, aujourd'hui M. de Saint-Jules, ancien chef de la brigade dite de sûreté. Si M. Vidoc ne se joue point de la crédulité publique et n'a point pour but unique d'exploiter la triste célébrité attachée à son nom, nous nous félicitons de voir enfin jeter quelque jour sur les obscures menées de la police. La publicité produira sur elle son effet inévitable, qui est d'apporter des améliorations partout où elle pénètre. Espérons donc dans la sincérité de M. Vidoc, elle sera un service rendu à la société et à M. Teuou, son libraire, qui a payé la première livraison de son *Mémoire* la somme énorme de 24.000 francs. (Précurseur.)

— On lit dans *Courrier Français*: M. le comte de St.-Aulaire est parti hier pour Libourne, accompagné de son gendre M. le duc Decazes. Le but de son voyage est, dit-on, d'aller présenter ses remerciemens aux électeurs libéraux dont les votes ont assuré sa nomination à la chambre. C'est là un exemple tout à fait parlementaire et constitutionnel.

« Nous aimons à voir se multiplier et se prolonger ainsi les rapports des élus avec les électeurs. Il est bon que les députés n'oublient point ce qu'ils doivent à ceux qui les ont nommés, c'est-à-dire beaucoup d'égards, de gratitude, et surtout une grande fidélité à représenter l'opinion qui les a choisis et à justifier leur mandat. Le procédé que nous signalons serait un heureux précédent. Il nous paraît renfermer, tout ensemble, l'acquiescement d'une juste obligation et l'aveu de la puissance de l'opinion dans sa manifestation la plus légale. Nous ne pouvons qu'y applaudir, comme nous avons applaudi aux acceptations de candidature, aux professions de foi, publiées dans le *tems*, par nous ou par les autres feuilles publiques. Il importe que tout se montre clair et loyal en matière d'ordre représentatif; la conduite des hommes publics, soit qu'ils aient déjà managé les affaires, soit qu'ils aspirent à y parvenir, doit se recommander, selon nous, par une franchise qui est aussi de la dignité. »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 17 JANVIER.

Nonobstant les changements que nous mentionnions hier d'après un journal, au sujet du collège philosophique; changements annoncés aussi par une feuille semi périodique, il circule d'autres bruits que nous avons lieu de croire plus fondés et qui diffèrent essentiellement de ceux-là. Au reste, on ne tardera pas à savoir ce qu'il en est au juste, et en attendant il est du moins positif, que cet établissement se trouve dans un état de prospérité croissante. (*Journal de la Belgique.*)

— Junet, courrier du cabinet des Pays-Bas, a passé avant-hier par Bruxelles, venant de La Haye, et allant à Rome avec des dépêches.

— L'hiver se fait sentir assez vivement dans nos provinces du Nord. Depuis le 8, les glaces ont interrompu les communications entre Texel, Vlie et Terschelling. Le 10, on a enlevé le pont sur le Rhin à Mayence, à cause de la grande quantité de glaçons.

ÉCOLE INDUSTRIELLE.—Ouverture du Cours de Minéralurgie.

Hier à sept heures du soir, a eu lieu dans la grande salle de l'école l'ouverture du cours de minéralurgie que M. Davreux se propose de donner gratuitement à tous ceux de ses concitoyens qui croient pouvoir y trouver de l'intérêt et de l'utilité. L'auditoire était nombreux, et composé presque tout entier d'industriels de l'âge de 15 à 40 ans.

Nous nous trouvons heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs une grande partie du discours prononcé par le jeune professeur: après avoir démontré en quelques mots la grande utilité des sciences dans leur application aux arts et métiers, et l'heureuse influence de l'instruction en général, M. Davreux continue ainsi:

De toutes les sciences physiques, la chimie et la minéralogie sont, sans doute, celles qui ont le plus d'applications dans les arts et métiers. Ces sciences considérées sous le rapport de leur utilité matérielle se trouvent en contact avec tous les arts industriels, puisqu'ils leur empruntent des secours plus ou moins essentiels et directs.

De l'application de la chimie et de la minéralogie aux arts et métiers est née la *minéralurgie*.

Pour saisir toute l'importance d'un cours de minéralurgie pour cette province, on n'a qu'à faire attention aux différentes branches de son industrie minérale.

De tout temps le pays de Liège s'est fait remarquer par le grand nombre de ses usines, où l'on préparait différents métaux pour en obtenir toutes sortes d'objets. Actuellement l'exploitation des minéraux utiles y devient de plus en plus l'objet de spéculations; des mines et des carrières depuis longtemps délaissées sont remises en valeur; d'autres que le hasard ou des recherches raisonnées ont fait découvrir, sont aménagées ou près de l'être. Plusieurs associations s'organisent pour nous procurer des produits du règne minéral qui nous manquent, ou pour fabriquer plus abondamment ceux que renferme notre sol.

Les usines destinées au traitement de divers minerais ont à la fois augmenté de nombre et d'importance; les fabriques secondaires dans lesquelles les minéraux reçoivent les préparations et les formes qui les rendent susceptibles d'emploi ont été multipliées.

En annonçant le cours de minéralurgie, la commission administrative de l'école a indiqué un grand nombre de professions auxquelles ce cours est appliqué, j'ai cru indispensable d'entrer dans quelques développements sur cet article.

Les peintres et les préparateurs de couleurs apprendront aux leçons de minéralurgie la fabrication de toutes les couleurs minérales, leurs nombreuses falsifications, car trop souvent, le peintre qui consacre son temps et sa peine à son genre d'industrie, vit manquer son travail, parcequ'il s'était servi de substances falsifiées ou impropres... Je pourrais citer à l'appui de ce qui précède l'exemple d'un ancien et célèbre peintre de Liège, Pierre Dufour, dit de Salzée, dont les tableaux, (et plusieurs existent encore) ont perdu leur mérite, parceque le coloris ne s'en est pas soutenu; tandis que les tableaux de son époque se font encore remarquer par la beauté et la fraîcheur de leurs couleurs.

Quelques connaissances minéralurgiques sont essentielles aux teinturiers, car sans un grand nombre de minéraux, tels que les acides et les sels métalliques, la teinture, cet art qui ajoute à la beauté des tissus et souvent à leur solidité, n'aurait pu se perfectionner autant, et les couleurs auraient été moins durables.

Les Belges ont toujours été en réputation pour la beauté de leurs teintures, et c'est à un peintre belge que nous sommes redevables de l'importation de la teinture en écarlate, par l'étain, découverte qui peut être regardée comme l'époque la plus signalée de l'art de la teinture.

Actuellement on s'occupe beaucoup des moyens d'employer quelques nouvelles couleurs minérales en teinture, et ces essais ont déjà bien réussi, puisque M. Braconnot est parvenu à fixer une très belle couleur jaune sur les tissus.

Les étainiers, les plombiers et les autres fondeurs en métaux puiseront au cours de minéralurgie des connaissances théoriques essentielles à leurs professions, telles que l'extraction et le traitement des métaux qu'ils emploient; la composition de leurs

alliages susceptibles d'être utilisés pour les divers besoins de la vie; les moyens de reconnaître et de séparer les métaux mélangés ou falsifiés, la manière de les rendre plus solides et plus ductiles, enfin, leurs combinaisons avec d'autres corps pour constituer les oxides et les sels employés dans les arts et métiers.

Les constructeurs, les maçons, les potiers de terre etc. étant redevables du plus grand nombre de leurs matériaux à la minéralogie, trouveront ici les moyens de reconnaître la nature et la bonne qualité des pierres à bâtir et à paver, et des terres qui sont propres à faire les meilleures briques, tuiles et mortiers. On leur donnera les meilleures notions sur la fabrication et l'emploi de la chaux, du plâtre, des ardoises, des argiles, et le choix des pierres à bâtir et à paver.

Quelques états, tels que ceux de miroitier, d'ébéniste, de menuisier, de tanneur, de savonnier, trouveront à ce cours les moyens d'acquérir plusieurs connaissances théoriques et pratiques; ainsi, par exemple, les ébénistes et les menuisiers y apprendront à faire différents vernis, à teindre les bois, et à les rendre moins combustibles.

Je m'attacherai aussi à donner quelques avis généraux sur les objets qui intéressent la plupart des classes de la société. C'est aux articles des falsifications que les artisans reconnaîtront l'utilité du cours, puisque trop souvent l'ignorant et cupide commerçant prépare et débite au public trop crédule, des substances impropres aux usages qu'il se propose d'en faire.

Le professeur engage alors les artistes et les ouvriers à sacrifier sans regret d'anciennes habitudes aux théories nouvelles dont ils auront reconnu l'utilité; puis il ajoute:

« Il est à espérer que du sein de cette école sortiront des ouvriers instruits, qui, en sondant les secrets de leur état, étendront l'empire des arts technologiques. Rappelez-vous que de tout temps le pays de Liège a été renommé pour ses artistes; et les annales de l'histoire nationale conservent encore le souvenir de nos célèbres graveurs, ciseleurs, mécaniciens, orfèvres et peintres sur verre, et que parmi la liste des inventeurs, nous pouvons compter Dagly, de Spa, dont les vernis sont encore employés dans les fabriques des Gobelins à Paris, Jean Van Eyck, inventeur de la peinture à l'huile, et Demarteau, inventeur de la méthode de graver dans le goût du crayon. Plus récemment encore nous devons à un liégeois, la première fabrique de zinc qui ait été établie en France et en Belgique, et dont les produits sont actuellement si variés.

M. Davreux fait alors connaître les noms de plusieurs citoyens estimables qui ont promis de l'aider dans ses travaux, et de contribuer ainsi au développement de l'enseignement populaire.

Dans tous les cas, dit-il, qui exigent de grandes expériences, j'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que je serai secondé par M. le docteur Simon, et par MM. Gernard et Ducrocq, M. le professeur Delvaux a aussi offert de prêter pour les leçons de minéralurgie les appareils de physique et de chimie les plus importants; d'autres personnes, parmi lesquelles je citerai M. Orban, ont offert leurs ateliers pour y faire quelques expériences en grand, et ont mis à ma disposition les différents échantillons de substances minérales qu'elles possèdent.

M. Davreux a donné alors une idée du plan qu'il se propose de suivre dans son cours, et il a engagé ses auditeurs à lui demander toujours des explications sur les points qu'ils n'auront pas clairement compris.

Ce discours d'introduction, prononcé d'un ton modeste, écrit dans les dimensions et avec la simplicité convenables, a vivement intéressé l'auditoire, et les applaudissements les plus unanimes, disons aussi les mieux mérités, ont accueilli le début du jeune professeur dans cette belle et utile carrière, où il est entré, ainsi que ses collègues, conduit par le seul amour du bien public.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1827, consignés dans le Mathieu Laensbergh. (Suite.)

Juillet. La session des états provinciaux s'ouvre dans toute la Belgique; à Liège on distribue à chaque membre un exposé de la situation administrative de la province — Il est rendu compte des séances dans les journaux de cette ville. — Le *Belge* publie une séance des états provinciaux du Brabant méridional. — Le *Journal de Limbourg*, rapporte plusieurs faits qui se sont passés dans les séances des états de sa province. — Élections à la 2^e chambre: MM de Stockhem et Fabry-Longrée, députés sortans sont réélus. — Le *Journal de Paris*, feuille ministérielle, cesse de paraître; l'*Etoile* et la *Gazette de France*, se réunissent; les deux n'en font plus qu'une — Guerre déclarée par la France à la régence d'Alger. — Le préfet de la Seine publie le budget de 1827. Le revenu de la ville de Paris seule dépassera cette année 46 millions. — Extrême sécheresse qui menace les récoltes dans les contrées du nord. Inondations qui désolent le centre et le midi de l'Europe — La tragédienne Mlle. Georges obtient à Londres un succès prodigieux. — Publication à Londres de la vie de Napoléon, par Walter-Scott. — M. Kératry, poursuivi comme l'auteur d'un article inséré dans le *Courrier Français* et dirigé contre le ministère, est acquitté par la Cour royale. — Le gouvernement Belge autorise la construction d'un canal qui joindra la Meuse à la Moselle. — La cour de cassation de France décide d'après les conclusions de M. Joubert, avocat général, que le pouvoir judiciaire est compétent pour juger la légalité d'une

ordonnance royale contraire à la loi. — M. Canning signe le traité entre les trois puissances en faveur des Grecs. — Arrivée de Bolivar à Carthagène. Il apaise les troubles, et consent à reprendre les rênes du gouvernement. — Clôture des états provinciaux; ceux de la province de Liège décident que désormais le relevé des travaux de la session sera imprimé pour être distribué à tous les membres. — Incendie du théâtre de l'Ambigu-Comique à Paris. — Grand concours d'harmonie à Bruxelles. — La convention signée à Rome le 18 juin, est ratifiée à Bruxelles par le roi le 25 juillet. — Nomination des membres d'une commission de statistique pour la province de Liège. — Mlle. Cinti joue sur le théâtre de Bruxelles. — Formation d'un théâtre anglais à Paris. — Arrivée des six Osages au Havre. — L'esclavage est aboli dans l'état de New-York. — Changement de ministère à Lisbonne. Troubles à ce sujet.

AOÛT. Exposition au Louvre des produits de l'industrie française. — Mort de M^{de} Guizot, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation. — Mesures de rigueur prises dans le canton de St.-Gall contre toute espèce de loterie. — *Lé Journal des villes et des campagnes*, feuille ministérielle de France, cesse de paraître. — Mort de M. Canning, le 8 août, dans le même mois et dans la même chambre où le célèbre Fox était décédé. Le roi d'Angleterre ordonne qu'on lui fasse des funérailles publiques. Il sera élevé à Westminster entre Fox et Pitt. — Mort de Désaugiers, le chansonnier. Mort de Herreyus, directeur de l'académie des beaux arts à Anvers. — Lord Goderich remplace M. Canning au ministère. La ferme des jeux publics de Paris est adjugée au sieur Bénazet pour une somme de 6,055,100 fr. — Horrible attentat de l'abbé Contrafatto. — La flotte russe arrive dans les ports d'Angleterre. — Mort de M. le commandeur de Nieuport, directeur de l'académie des sciences et belles lettres de Bruxelles. — Des pigeons de Liège sont lancés à Bordeaux. — Mort de M. Manuel, ancien député. Il était âgé de 52 ans. Intervention de la gendarmerie dans ses funérailles. — L'abbé Buelens est renvoyé devant la cour d'assises d'Anvers, pour avoir composé quelques vers latins. — Divers corps de troupes sont dirigés sur la Catalogne pour y combattre les rebelles. — Il est décidé que l'infant don Miguel sera élevé à la régence de Portugal. — Disgrâce de M. Recacho, ministre de la police en Espagne. — Mariage du vieux prince Metternich, avec une jeune et belle personne, fille d'une danseuse française. — Incendie à Vilvorde et à Stavelot. — Diverses arrestations dans notre royaume pour délit de la presse. — Succès des insurgés dans la Catalogne. Ils occupent Manréza. — Le roi de Bavière va visiter le célèbre Goethe, âgé de 78 ans, et lui donne la grande croix de l'ordre du mérite civil de Bavière.

SEPTEMBRE. Voyage du roi de France, il se rend au camp de St. Omer; on organise l'enthousiasme sur sa route: le prince d'Orange vient le visiter. — Débuts orageux de notre nouvelle troupe dramatique. — Université fondée à Londres par voie de souscriptions entre les particuliers. — Distribution tardive dans notre ville des bulletins d'élection au ayant-droit pour la formation du Collège électoral. — Apparition des trois flottes combinées dans l'Archipel. — Le Roi de Prusse défend aux jeunes gens des provinces prussiennes de fréquenter les collèges tenus par des jésuites. — M. Dotrengé est nommé conseiller-d'état. — La ville de Strasbourg fait imprimer son budget. — Réduction de l'armée de terre en Angleterre. — Enlèvements supposés d'enfants dans la ville de Liège. — La Porte se refuse aux propositions faites par les ambassadeurs des trois puissances. — La flotte turco égyptienne forte d'environ cent voiles entre à Navarin. — La société des sciences naturelles à Liège est autorisée par le Roi. — Premier pont suspendu sur chaînes construit dans notre province à Grivegnée. — Le roi d'Espagne prend la résolution de se rendre lui-même en Catalogne. — Dépouillement des bulletins des ayant-droit pour les élections communales; sur 15 électeurs, on en compte quatre nouveaux. — Aurore boréale aperçue à Ostende et au Havre. — M. Van Brée est nommé directeur de l'académie des beaux arts à Anvers. — Retour à Londres du capitaine Parry après son expédition vers les mers du Pôle. — Le Roi de Bavière réunit à un dîner dans son palais tous les naturalistes et les médecins de sa capitale. *T. N.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

BIBLIOTHÈQUE INDUSTRIELLE. — Paris, Malher et Co. — Bruxelles, Berthod.

Les éditeurs de la bibliothèque industrielle viennent d'ajouter à cette collection trois nouveaux ouvrages, ayant pour titres: *Éléments de géométrie descriptive*; *Calculs faits à l'usage des industriels en général*; *Traité des falsifications*.

Le premier, dont M. Duchêne, professeur de mathématiques spéciales au collège de Vandôme, est l'auteur, s'adresse aux élèves des écoles polytechnique, militaire et de la marine. Le but de ce livre est de donner des notions préliminaires de *géométrie descriptive*, sans lesquelles on est exposé à ne pas suivre avec fruit les cours des écoles et en général tous les cours particuliers, qui ne sont pas assez élémentaires. L'ouvrage est accompagné d'un cahier renfermant 18 *épure*s ou *planches*.

L'auteur du second ouvrage, M. B.-A. Lenoir, s'adresse spécialement aux mécaniciens, charpentiers, pompiers, serruriers, chaudronniers et toiseurs. Il a réuni un grand nombre de tables et notamment les suivantes, qui sont autant de barèmes industriels: Poids et volumes de l'eau contenues dans les cylindres de 1 pied de haut, sur tous les diamètres, depuis 1 ligne jusqu'à 12 pieds; — Circonférences et surfaces des cercles. — Poids du pied carré des métaux laminés suivant leur épaisseur, platine

plomb, argent, cuivre, laiton, fer, étain, zinc. — Poids des peccats cubés et des pouces cylindriques, des métaux les plus usuels. — Conversion des mesures et des poids anciens, en mesures et poids métriques. — Cubages de la charpente. — Calcul des intérêts. — Analyse des expériences de Buffon et de Duhamel sur la résistance des bois, etc, etc

Le but qu'on s'est proposé, dit l'auteur, en publiant cette collection de tables, est d'épargner aux chefs d'ateliers une foule de calculs souvent assez difficiles, et qui entraînent toujours une perte de temps qui pourrait être mieux employé.

Toutes ces tables, ajoute-t-il, ont été calculées avec une précision rigoureuse, et on peut en employer les résultats en toute confiance.

Celle des poids ou des volumes de l'eau contenue dans les cylindres, n'a jamais été publiée; on pense qu'il en est de même des tables des circonférences et des surfaces de cercle.

Le traité des falsifications, est un exposé des diverses manières de constater la pureté des substances premières employées en médecine, dans les arts et dans l'économie domestique. Il est publié par M. Desmaret, pharmacien, ancien élève de l'école polytechnique.

L'auteur indique ainsi la nature et le but de son ouvrage:

Ce travail est divisé en deux parties: dans la première se trouve la nomenclature des professions industrielles qui font usage de substances susceptibles d'être falsifiées, suivie du nom de ces mêmes substances; la deuxième renferme (dans l'ordre alphabétique) les noms vulgaires et scientifiques des matières énumérées dans la première partie; chaque article offre 1° l'histoire abrégée des caractères physiques de la substance pure et de bonne qualité; 2° les noms des corps étrangers qui peuvent s'y trouver naturellement ou qui peuvent avoir été ajoutés par fraude; 3° les moyens physiques et chimiques de reconnaître ces diverses altérations. »

COMMERCE. — Bourse de Paris du 14 janv. — Rentes 5 p. 0/10^e jouissance de septembre, 103 fr. 50 cent. — 4 1/2 p. 0/10, jouiss. 00 de 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 69 00. — Action fr. la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/10. — Emprunt d'Haiti, 000 00.

Bourse d'Anvers du 16 Janvier. — Effets Publics. — Dette active, 2 1/2 d'int., 53 1/2. Rente remb., 2 1/2 d'int. 92. Act. de soc. comm. 4 1/2 d'int., 85 0/10.

Bourse d'Amsterdam du 15 Janvier. — Dette active, 52 1/4 52 1/2 Id. différée, 131 1/6 a 78. Bill. de change 17 3/4 a 18. Syndicat, 96 a 96 1/2. Rente rembours., 90 1/4 91. Act. société de commerce 18 1/4 a 88.

GRAINS. — Marché de Liège du 14 janvier. — Le prix moyen de la rasière de Froment est de fl. 8-23 c. — Celui du Seigle de fl. 6-54 c.

Société d'Encouragement pour l'Instruction élémentaire.

Les membres de cette société sont invités à se réunir en assemblée générale, dimanche prochain, 20 du courant, à midi, à l'Hôtel des États, rue Agimont, pour y entendre le rapport des travaux du conseil.

INSTRUCTION COMMERCIALE.

Une école, spécialement destinée aux jeunes gens employés dans les maisons de commerce et dans l'administration, s'ouvrira incessamment, on y enseignera la tenue des livres en partie simple et en partie double, l'arithmétique commerciale, le droit commercial, la géométrie industrielle, l'allemand ou le hollandais, au gré des élèves. L'un des trois professeurs de cette école, employé depuis long-temps dans une des premières maisons de commerce de cette ville, enseignera la correspondance et les usages du commerce. La rétribution de deux florins par mois, ne sera payable qu'après la troisième leçon, l'élève étant libre de ne pas continuer. Les leçons auront lieu tous les jours de midi et demi à deux heures, chez M. Wurth, derrière de palais.

Les professeurs développeront leur méthode d'enseignement dans une séance publique, qui aura lieu lundi prochain 21 du courant à midi et quart.

TEMPÉRATURE du 17 janvier. — A 8 heures du matin, 3 degrés au-dessus de zéro; à une heure, 4 degrés idem.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il s'est égaré, la semaine dernière, deux fichus en tulle, point de Bruxelles, enfermés dans un morceau de papier. Bonne récompense à qui les rapportera ou donnera des renseignements au bureau de cette feuille.

AU GASTRONOME, l'on a reçu: Faisans de Bohême et Perdreaux rouge, du Périgord. (616)

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraîches à fl. 1-42 le cent. (274)

HUITRES anglaises chez Parfondry, derr. l'Hôtel-de-Ville. (13)

HUITRES anglaises très-fraîches chez Peret, rue Ste-Ursule. 584

HUITRES nationales très-fraîches chez Peret, rue Ste-Ursule. (201)

Peret, rue Ste-Ursule, à la Balance, recevra ce matin Cabillaux, Rayes et Rivets, etc.

Andrien, derrière St. Jean-Baptiste, n. 720, vient de recevoir des HUITRES anglaises et nationales, 1^{re} qualité.

POISSONS DE MER très-frais, Canards et Sarcelles, au Moriane, rue du Stockis. 953

ANCHOIS nouveaux à 47 cents le tonneau, au Moriane, rue du Stockis. (5)

H. Mangot, rue de l'Agneau n. 418, fait tous les jours de nouveaux ESCARGOTS. (2)

Le Sr. GROSFILS a l'honneur d'annoncer à MM. et dames, qu'il donnera une REDOUTE à son bénéfice, le mercredi six février prochain, à la Salle des redoutes du Spectacle.

On peut souscrire chez M. Grosfils, rue du Pot d'Or, n. 662. Prix, pour les souscripteurs, 2 fls 50 cts. pour une carte de dame et une de cavalier.

CONCERT DU JEUNE MASSART

Le Concert du jeune Massart est fixé au samedi, 26 janvier prochain, et sera donné à la salle de spectacle.

L'on se rendra, pour la location des loges, au domicile de MM. les titulaires. Les personnes qui désireraient en retenir, sont priées de s'adresser chez M. D***, rue Neuvic n. 941. (876)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Emile Rouma, horloger rue de l'Agneau sur Meuse n. 426 (999)

Le 16 janvier au soir, on a perdu un voile brodé de tulle anglais: récompense à celui qui le rapportera, rue Vinave-d'Isle, n. 43. (1)

Qui a perdu une fourchette d'argent, gravée de deux lettres, peut s'adresser chez Julin, faubourg Ste.-Marguerite n. 276 (997)

Beau pupitre à 4, 6, ou 8 parties, éclairé par quatre quinquets; à vendre ou échanger chez M. Duvivier, rue Velbruck, qui cherche le 3^e vol. et la 2^e partie du 1^{er} du Voltair de Desoer. 996

Vente de Bestiaux, etc.

Les 28, 29 février et 1^{er} mars 1828 à midi, précis, les enfans feu Nicolas Gilles, cessant l'exploitation de la ferme du Blocus à Marsinne, commune de Couthuin, y feront vendre aux enchères par le ministère de M^e Loumaye, notaire à Envoz:

30 Chevaux et poulains, 35 bêtes à cornes, 30 cochons, 180 bêtes à laine indigènes, charriots, tombereaux, traîneaux, charrues, herses, rouleaux, diable-volant, et autres instrumens aratoires; commodes, garde-robes, coffres, tables, chaises, horloges, litteries, étain, cuivre, batteuse de cuisine et généralement tous les autres objets mobiliers garnissant ladite ferme.

Le premier jour, on vendra les chevaux et attirails de labour. Le deuxième les bêtes à cornes; cochons, etc.

Et le troisième les meubles.
A crédit moyennant caution.

A vendre une grande et solide maison ayant cour, jardin, écurie et remises, rue derrière St-Thomas, n. 332. Les conditions de vente présentent sûreté et facilités; on peut en prendre connaissance chez M. le notaire Dusart. 998

() Jeudi 7 février 1828, à trois heures de relevée, les héritiers bénéficiaires de Blochouse et autres, feront procéder en vertu d'un jugement, qui les y autorise, devant M. Bouhy, juge de paix, en son bureau, rue Plattes Pierres à Liège, et par le ministère du notaire Pâque, à la licitation aux enchères publiques, d'une brasserie, deux maisons, jardin entouré de murs et dépendances, situés à Liège, faubourg Ste. Marguerite, n. 277, aux conditions qu'on peut voir audit bureau et en l'étude dudit notaire.

() A louer pour en jouir de suite, une bonne et grande maison de commerce, sise à Liège, rue Neuvic, n. 953.

Et pour en jouir au premier mars, une maison ou quartier de maître, d'une ferme, sise en Pierreuse, n. 273, avec un beau jardin arboré.

A vendre ou à louer présentement, une maison située à Liège, rue St. Severin, n. 63, joignant à la nouvelle boucherie. S'adresser au notaire Pâque.

() A vendre une maison située à Verviers, entre la Place du Marché et la rue Crapaurue, vis-à-vis de la Place des Carmes, cotée 899, avec un bâtiment par derrière pouvant servir de magasin. Cette maison est propre à tout commerce, et l'acquéreur aura la faculté de ne payer comptant qu'une partie du prix. S'adresser à M^e. Detrooz, notaire, à Verviers.

A louer pour le 24 juin prochain, une bonne maison de commerce, située sous la Grande-Tour, n. 302, à Liège. S'adresser rue Hors-Château, n. 372. (989)

Lundi vingt-un janvier, à dix heures du matin, en la demeure et par le ministère du notaire Lys, à Verviers; la veuve Berger, tant en son nom particulier, que comme mère et tutrice de ses enfans, assistée de leur subrogé tuteur, fera vendre publiquement, devant M. le juge de paix du canton de Verviers, une maison et dépendance, située rue de Spintay, n. 254, à Verviers, occupée par le sieur Coumont, entre celle des sieurs Olivier et Parnajon. Le cahier des charges présente toute sûreté et de grandes facilités pour l'acquéreur, la presque totalité du prix étant laissée en rente perpétuelle. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. Cette vente aura lieu au plus offrant même au dessous de la mise à prix. (957)

Le soussigné, traducteur juré à la cour supérieure de Bruxelles, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de rédiger ou de traduire en langue nationale, les mémoires, lettres ou pétitions qu'on se propose d'adresser au gouvernement.

Il se charge en outre, pour les personnes qui le désireraient, d'expédier et de faire présenter leurs pétitions, par un procureur résidant à La Haye.

Les pièces à traduire devront être adressées, franc de port au soussigné, rue du Marais, près le Meyloom, n. 512.

D'Inatech. (906)

(118) Lundi 21 janvier 1828, à deux heures après-midi, le notaire Lambinon, vendra aux enchères publiques, en son étude, au Beau Mur, commune de Grivegnée, une grande et belle maison à porte cochère, n. 35, avec 70 perches de jardin y attachant, situés rue Sous l'Eau, près la porte d'Amécœur, à Liège et occupée par les Srs. Scaliet et autres; cette maison bâtie depuis peu d'années est dans le meilleur état, elle contient de grands appartemens et elle est propre à tout usage. S'adresser audit notaire.

() A louer une belle maison, très commode et bien située ayant beaucoup de logement. S'adresser à M^e Keppenne, notaire à Liège, rue St-Hubert, n. 591.

(113) * * Le notaire Libens est chargé de vendre une belle et bonne maison à équipage, sise au centre de cette ville. S'adresser audit notaire, place St.-Pierre, n. 21.

Un jeune homme connaissant parfaitement la ville, peut se présenter à l'Hôtel du Pavillon anglais. Au même hôtel, il y a deux chevaux à vendre. (3)

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

J. A. LATOUR, imprimeur-libraire, à Liège, débite:

Essai de physique élémentaire, ou premières notions de physique, mises à la portée des élèves de la division supérieure dans les écoles primaires, par Frédéric Rouveroy, 1 vol. in-18 de 230 pages, couverture imprimée, 35 cents.

Emploi du tems, ou moyen facile de doubler la vie en devenant meilleur et plus heureux; par Frédéric Rouveroy, 1 vol. in-18, fig. et tableaux. Nouvelle édition, 30 cents.

Le Petit Bossu, ou les voyages de mon oncle, ouvrage dirigé contre les croyances superstitieuses, les préjugés et les erreurs populaires, 1 vol. in-18 de 282 pages, par Frédéric Rouveroy, 35 cents.

Fables choisies de Rouveroy, recueil publié comme livre de lecture, à l'usage des écoles primaires des provinces méridionales, contenant 64 fables, troisième édition, soigneusement revue, corrigée augmentée de plusieurs fables nouvelles, et de maximes ou explications morales en prose à la suite de chaque fable, pour en faciliter l'intelligence. 1 vol. in-18 fig. 22 cents.

ETAT-CIVIL du 14 janvier. — Naissances: 4 garç., 7 filles.

Décès: 2 garç., 3 hommes, 2 femmes; savoir:

Lambert Godefroid, âgé de 64 ans, domestique, rue Beauregard, n. 481, célibataire.

Jean Gilles Leyeau, tisserand, rue Volière, n. 160, veuf de Marie Jeanne Dengis.

Remacle Bury, âgé de 36 ans 8 mois et 19 jours, contrôleur d'armes rue Pont St. Nicolas, n. 385, époux de Marie Josephine Hubert.

Barbe Ignace, âgée de 82 ans, rue devant la Magdelaine, n. 269, veuve de Joseph Gabriel.

Marie Catherine Bonvoisin, âgée de 66 ans et 12 jours, rue Beauregard, n. 494, épouse de Jean Guillaume Lemaire.

Du 15 janvier. — Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 1 homme, 1 femme; savoir:

André Hubert Dumont, âgé de 76 ans 8 mois et 5 jours, fabricant d'alan, rue Petit Jonckaux, n. 681, veuf de Marie Thérèse Dignesse.

Marie Joseph Ripet, âgée de 36 ans 2 mois et 12 jours, marchande, rue Degrés de St. Pierre, n. 17.

Du 16 janvier. — Naissances: 1 garçon, 4 filles.

Mariages, 4 savoir: Entre

Jean Joseph Humblet, ménagier, rue Tête-de-Bœuf n. 677, et Marie Agnès Paquot, repasseuse, faubourg St.-Gilles n. 511.

Charles Doucet, domestique, rue Féronstrée n. 601, et Marie Anne Joseph Petit, domestique, au même domicile.

François Chapeauville, journalier, rue Bergère, et Marie Anne Landoux, journalière, rue Pierreuse n. 310.

Jacques Fyma, employé à l'hôpital militaire, faubourg St.-Laurent n. 1112, et Marie Josephine Julie Pirotte, même faubourg.

Décès, 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 4 femmes; savoir:

Henri Joseph Chalon, âgé de 80 ans 1 mois et 15 jours, boutonnier, rue Grande-Bèche, n. 1214, veuf de Marie Thère Colsoul.

Jean Pierre Cornet, âgé de 70 ans 3 mois 15 jours, facteur de diligences, rue Basse Sauvenière, n. 842, veuf de Marie Catherine Joseph Du-four, et époux de Jeanne Catherine Sarolea.

Marie Augustin, âgée de 73 ans, fileuse, rue derrière les Potiers, n. 604, veuve de Servais Beaujean.

Elisabeth Sinal, âgée de 70 ans, fileuse, rue Grande-Bèche, veuve de Joseph Pentil.

Elisabeth Lejeune, âgée de 58 ans, revendeuse, rue du Venta, veuve de Joseph Piret.

Marie Thérèse Françoise Colard, âgée de 26 ans 7 mois et 25 jours, rue Volière, n. 387, épouse de Guillaume Tell Deglain.